

PROTEGER VOTRE MARGE : LA LUTTE CONTRE LA DEMARQUE INCONNUE

La démarque inconnue correspond à la différence entre le stock théorique comptable et le stock réel. Autrement dit, c'est la différence entre les ventes que l'entreprise devrait avoir perçues (sur la base de l'inventaire et des achats) et le montant réellement perçu. Il s'agit donc du coût des produits d'un magasin ou d'un entrepôt qui ont été volés ou ont disparu. Il s'estime en pourcentage du chiffre d'affaires.

Les causes

On peut retenir quatre causes : le vol interne, le vol à l'étalage, la fraude fournisseurs et les erreurs administratives (défaillances comptables, mauvais étiquetage, erreurs de préparation de commande ou mauvaises pratiques de gestion des stocks). Si les principaux responsables de la démarque inconnue sont les clients, les vols internes sont également importants et en augmentation.

Les préjudices causés

La démarque inconnue touche tous les secteurs d'activités, avec un taux variable selon les secteurs et les rayons considérés. En 2014-2015, elle représentait en France en moyenne 0,81% du chiffre d'affaires annuel contre 1,09% en 2013-2014. Le commerçant perd non seulement du chiffre d'affaires mais devra compenser pour récupérer sa marge compte tenu des coûts indirects (mise en rayon, énergie et temps de vente supplémentaires). C'est pourquoi il est important de savoir d'où provient cette démarque inconnue pour la gérer et trouver une solution.


Comment lutter ?

Plusieurs solutions existent pour les commerçants souhaitant lutter contre la démarque inconnue.

Un bon agencement du magasin doit permettre une surveillance plus aisée depuis les caisses ; l'organisation des rayons et la présentation des produits doivent tenir compte de cet impératif.

Des dispositifs de sécurité supplémentaires peuvent être mis en place dans le point de vente, comme par exemple les caméras de surveillance qui jouent un rôle important dans la lutte contre les vols et les dégradations, ces mêmes caméras pouvant intégrer des fonctions d'analyse commerciale (cf. Synergique n°57 – p.6). Attention : la loi prévoit que les salariés de votre entreprise doivent être prévenus si vous installez des caméras dans les réserves par exemple. Elles peuvent être complétées par des portiques de sécurité, des antivols, des étiquettes radiofréquences...

Enfin, il est important d'impliquer les salariés de votre entreprise. La vérification des livraisons fournisseurs, des stocks et des inventaires peut vous aider à réduire votre démarque inconnue. La mise en place de codes d'accès sur les caisses enregistreuses pour effectuer diverses manipulations telles que le remboursement d'un article ou l'annulation d'une transaction à un client, peut également être une solution. Vous pouvez également former vos salariés à la gestion et au repérage du vol et faire des inventaires physiques de qualité et réguliers.

 Laboutic.fr vous permet de trouver des solutions pour lutter contre la démarque inconnue. Connectez-vous gratuitement !

Sources : 14ème édition du Baromètre mondial du vol dans le commerce et la distribution réalisé par Checkpoint Systems, Inc. - www.jdc.fr

cciexpert.net
Compétences en Franche-Comté

